



✘ **POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)

✘ dépôt

✘ développement

déposé(e) en séance du Conseil général du : __14 mars 2022_____

"Titre" : __Pour la mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors

Texte de l'intervention :

Préambule

En Valais, comme en Suisse, la population des personnes âgées va fortement augmenter d'ici 2040 : une personne sur trois aura alors 65 ans ou plus, ce qui représentera environ 120'000 personnes ; une sur dix aura 80 ans ou plus, ce qui représentera environ 40'000 personnes. S'ils constituent une population fortement hétérogène du point de vue socio-économique, les seniors d'aujourd'hui sont très souvent actifs, bien formés et en meilleure santé qu'autrefois. Ils ont de multiples intérêts, se tiennent informés et profitent de leur expérience de vie. Ils souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et même jusqu'à un âge avancé. L'Etat du Valais désire soutenir cette évolution en mettant en place une politique en faveur des personnes âgées qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale.

Lors de la précédente législature du Conseil général, notre groupe a posé des questions concernant la possibilité de développer une politique locale en faveur des personnes âgées. Grâce au travail de la commission des Affaires sociales et de son municipal, des mesures ont été mises en place comme la création du BRIC Seniors (Bureau Régional d'Information et de Coordination) ouvert en avril 2021, un guichet unique et gratuit ayant pour objectif de faciliter la vie des seniors de la région, de les conseiller et de les diriger vers toutes les prestations et les organismes existants. La mise en place de ce guichet, l'ouverture du foyer de jour, l'agrandissement du home des Tilleuls, démontrent la volonté de la municipalité d'être proactive dans ce domaine.

Postulat

J'ai été membre de la commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées 2018-2021, ce qui m'a motivée à développer ce postulat. L'enjeu est la participation active des seniors à une politique qui ne soit pas seulement pensée pour eux mais faite avec et par eux. En dehors de la prise en charge « santé », cette politique vise à anticiper pour notre commune les difficultés liées au vieillissement de la population et, dans un premier temps, à connaître les ressources ainsi que les besoins des seniors. Elle concerne un large éventail de domaines : l'adaptation des logements et l'accès aux bâtiments et aux infrastructures, l'adaptation des besoins en mobilité et sécurité, des activités assurant une vie sociale stimulante et intergénérationnelle ; un urbanisme et une signalétique adaptés, l'accès à la culture, à la formation permanente, à la communication et à l'intégration. Seule une approche transversale par l'engagement des services communaux avec les associations actives auprès de la population des seniors, peut contribuer à soutenir les projets citoyens et à répondre aux besoins exprimés.

Au niveau cantonal, le rapport définitif pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées a été accepté par le Conseil d'Etat valaisan et un soutien financier du canton a été mis en place dès 2022. Deux déléguées cantonales ont été engagées à l'automne 2021, dont Mme Delphine Moret Brühlart pour le Bas-Valais. Ce rapport, que je tiens volontiers à votre disposition, a développé des propositions concrètes :

- la mise en place d'un dispositif de coordination et de promotion au niveau cantonal, créé au sein du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
- un diagnostic cantonal et le recueil des données pour connaître la situation objective des seniors (selon l'office cantonal de la statistique, l'observatoire valaisan de la santé,...)
- l'élaboration d'une base légale spécifique seniors, à l'instar de ce qui a été réalisé dans le cadre de la loi sur la jeunesse
- un soutien aux communes pour la mise en place d'une politique des seniors basée sur le processus standard et les outils développés par la commission cantonale.

Au niveau communal le processus propose trois phases :

- une étude objective de la situation locale (données statistiques de la commune, seniors dès 60 ans et +)
- une enquête par questionnaire auprès des seniors
- une démarche participative qui permettrait de mettre en évidence les ressources, les forces, les projets autant que les difficultés et les besoins vécus et ressentis par les personnes âgées ; suivie d'une réflexion sur les réponses à apporter

Via ce processus standard, une politique communale ou intercommunale peut être développée, menée et pérennisée.

Une évaluation du processus proposé par la commission cantonale a été faite dans le cadre d'un atelier participatif dans deux localités. A Orsières pour exemple, plus d'une soixantaine de personnes ont participé à des tables rondes. Le processus participatif s'est révélé efficace, clair et très complet. Il a montré sa capacité à intégrer les réalités locales différentes. Il a en outre été vécu comme passionnant et intéressant par les seniors et par les conseillères et conseillers communaux présents. Il a débouché entre autres sur deux mesures concrètes pour Orsières : le développement de bancs dans le village et les chemins environnants et la création d'un lieu de rencontre entre les générations.

Plusieurs communes valaisannes ont déjà initié une politique des seniors ; à Sion un délégué aux seniors a été nommé par la ville avec un mandat donné à Pro Senectute pour organiser des ateliers participatifs dans les quartiers de la ville ; à Fully « Planète Senior » coordonnée par l'action socio-culturelle, a pour objectif d'organiser les activités de loisirs destinées aux personnes âgées de la commune, dans un esprit participatif ; dans la Vallée d'Iliez un projet « bien-être » est en cours.

Par ce postulat je demande à la municipalité de renforcer la politique communale des seniors en y intégrant une vision et un projet pour et avec les seniors de Monthey avec, entre autres, quelques pistes de mise en œuvre :

- récolter les données statistiques de la commune pour les 60 ans et plus...
- récolter les demandes adressées au BRIC qui permettraient de connaître les questions et les besoins des 60 ans et plus..
- donner mandat à Pro Senectute ou à un autre organisme pour la mise en œuvre du processus élaboré par la commission cantonale (enquête avec questionnaire et/ou tables rondes participatives,..) ce qui permettrait de récolter les besoins et les ressources des seniors
- élaborer la création d'un Conseil des seniors pour la ville
- encourager une synergie entre les associations et initiatives existantes : structures et services officiels, groupes de bénévoles, associations socio-culturelles
- mettre en évidence un onglet « Seniors » sur le site de l'administration communale avec un suivi des informations

En conclusion, une politique locale pour et avec les seniors reconnaît leurs besoins et valorise leurs compétences. C'est un travail participatif dans lequel les seniors intéressés peuvent s'impliquer, initier des mesures et des projets avec le soutien de la commune et de ses différents dicastères.

C'est une politique ambitieuse et nécessaire mais aussi un chantier passionnant et vivant à ouvrir pour le futur de notre commune. Elle ne réinvente pas la roue, elle ne révolutionne pas mais elle nous apportera un élan citoyen dynamique !

Nom prénom : ___ Eliane Launaz Perrin

Représentant le parti / groupe : ___ PS et Gauche citoyenne

Date : ___14 mars 2022

Conseil général

Réponse au postulat de
représentant du
formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

Mme Eliane LAUNAZ PERRIN
parti Soc. et Gauche citoyenne
14.03.2022
20.03.2023

Titre : Pour la mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors

Développement : La postulante demande à la Municipalité de renforcer la politique communale des seniors en y intégrant une vision et un projet pour et avec les seniors de Monthey avec, entre autres, quelques pistes de mise en œuvre :

- récolter les données statistiques de la commune pour les 60 ans et plus;
- récolter les demandes adressées au BRIC qui permettraient de connaître les questions et les besoins des 60 ans et plus;
- donner mandat à Pro Senectute ou à un autre organisme pour la mise en œuvre du processus élaboré par la commission cantonale (enquête avec questionnaire et/ou tables rondes participatives, etc.) ce qui permettrait de récolter les besoins et les ressources des seniors;
- élaborer la création d'un Conseil des seniors pour la ville;
- encourager une synergie entre les associations et initiatives existantes : structures et services officiels, groupes de bénévoles, associations socio-culturelles;
- mettre en évidence un onglet "Seniors" sur le site de l'administration communale avec un suivi des informations.

1. CONTEXTE

Dans son postulat, Mme LAUNAZ PERRIN évoque à juste titre l'augmentation importante de la population âgée d'ici 2040. Elle relève également les caractéristiques des seniors d'aujourd'hui, très actifs, bien formés et en meilleure santé qu'autrefois, tout en mentionnant qu'ils souhaitent vivre à domicile le plus longtemps possible.

Dans le développement du postulat, Mme LAUNAZ PERRIN précise son engagement au sein de la Commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées. Le rapport de cette commission a, notamment, mis en exergue la volonté des seniors de pouvoir contribuer à la mise en place de politiques ou mesures qui les concernent. Le rapport en question précise les priorités d'actions suivantes :

1. mise en place d'un dispositif de coordination et de promotion au niveau cantonal;
2. création d'un recueil d'indicateurs et d'informations au niveau cantonal et des outils de recueils de données;
3. élaboration d'un processus standard de mise en place d'une politique des seniors locale;
4. création d'une base légale spécifique et des modifications réglementaires.

2. DÉVELOPPEMENT ET OBJECTIF DU POSTULAT

La postulante se concentre sur la mise en place d'une politique locale des seniors et en détaille le processus en trois phases :

1. une étude objective de la situation locale (données statistiques de la commune, seniors dès 60 ans et +);
2. une enquête par questionnaire auprès des seniors;
3. une démarche participative qui permettrait de mettre en évidence les ressources, les forces, les projets autant que les difficultés et les besoins vécus et ressentis par les personnes âgées, suivie d'une réflexion sur les réponses à apporter.

Le postulat fait mention d'expériences déjà abouties dans d'autres Communes valaisannes comme Orsières, Sion ou Fully, en précisant la plus-value du processus participatif et la concrétisation de mesures pour améliorer la qualité de vie des seniors.

Mme LAUNAZ PERRIN demande donc le renforcement de la politique communale des seniors en suivant les recommandations de la commission cantonale.

3. REPONSE AU POSTULAT

Dans le préambule au postulat, il est rappelé que la Ville de Monthey est extrêmement active dans ce domaine et soucieuse du bien-être de sa population "senior". Preuve en est, la création du BRIC Seniors, en avril 2021, en collaboration avec "Pro Senectute". Pour mémoire, ce bureau régional d'information et de coordination a pour mission d'être un point d'entrée unique d'information vers toutes les prestations, aides, activités, à disposition des seniors de la région. Dans un paysage socio-sanitaire toujours plus complexe, il facilite la vie de cette population et leur permet de trouver le soutien adéquat et/ou l'aide nécessaire tout en récoltant des données statistiques précieuses. Cette structure organise également des conférences (exemple : préparation à la retraite).

Sur demande de M. Fabrice THETAZ, vice-président de Ville et Conseiller municipal en charge du Dicastère "Affaires sociales, 3^{ème} Âge & Santé", le BRIC Seniors a initié une démarche participative avec l'appui du Service "Soluna" afin de réfléchir, en associant l'ensemble des partenaires, y compris des groupes et clubs d'âinés, ainsi que d'autres associations œuvrant auprès d'enfants, de jeunes, de femmes migrantes, à la mise en œuvre de projets intergénérationnels.

En janvier de cette année, une quinzaine de personnes ont participé à un atelier structuré qui a permis de définir les projets les plus porteurs de sens pour l'ensemble des acteurs concernés. Un de ces projets, une buvette participative intergénérationnelle et interculturelle, a d'ailleurs été retenu par le canton du Valais dans le cadre d'un appel à projets et obtiendra un financement. D'autres projets sont prévus pour ces prochains mois et années. Il est également ressorti la nécessité de renforcer les synergies entre les différentes associations existantes et les services publics. De ce fait, des rencontres régulières de ce type vont être agendées pour améliorer les échanges entre ces structures et améliorer les offres proposées.

De plus, un onglet "Seniors" va être ajouté sur le site de l'administration communale et récoltera l'ensemble des informations nécessaires à cette tranche de la population.

Par la récente ouverture du Foyer de jour, l'agrandissement du Home "Les Tilleuls" ainsi que le développement important des prestations du CMS, la Ville de Monthey démontre très concrètement son engagement pour les personnes âgées et leur qualité de vie.

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous relevons que la Ville de Monthey a clairement renforcé sa politique en faveur des seniors, en particulier depuis 2021 avec la création du BRIC Seniors, seule structure de ce type existante en Valais. Elle a également pris l'initiative d'une démarche participative, intégrant les générations, pour mettre en place des projets concrets et pour créer des synergies entre les partenaires. Elle a aussi renforcé ses prestations en matière de soins de longue durée avec la poursuite du développement des prestations du CMS, pour permettre aux personnes âgées de vivre chez elle le plus longtemps possible, avec l'ouverture du Foyer de jour et enfin avec l'agrandissement du Home "Les Tilleuls".

Monthey, le 13 mars 2023